



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Administration de la mer**

AVIS A LA BATELLERIE

Rivière «NIVE»

Commune de Bayonne

En raison du déroulement des fêtes de Bayonne, et conformément à l'arrêté préfectoral en date du **12 JUIN 2023**, Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés que la navigation et le mouillage de toutes embarcations, sauf les bateaux et les navires en mission de service public et ayant droits par autorisation municipale, seront interdits sur la Nive à Bayonne :

de 20 h 00 à 6 h 00, du mercredi 26 à 20h00 au lundi 31 juillet 2023 à 06h00

dans une zone comprise, entre la confluence de la Nive et de l'Adour en aval, et le pont du Labourd (RD 810) en amont.

Anglet, le **12 JUIN 2023**

LE PRÉFET
Pour le Préfet et par subdélégation

L'administrateur principal des affaires maritimes
Philippe PAQUIN
Chef du service administration de la mer